



Service de garde,
École de la Caravelle





Table des matières



INTRODUCTION	3
1. LES FONDEMENTS LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES	
2. DÉFINITION DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	4
3. OBJECTIFS DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	
4. LES OBJECTIFS À POURSUIVRE EN FONCTION DU MILIEU	6
5. NOS SERVICES OFFERTS	
6. NOTRE MISSION DU SERVICE DE GARDE	4
7. NOS VALEURS	5
8. NOS ORIENTATIONS GÉNÉRALES	7
9. ENCADREMENT HUMAIN	
10. SUPPORT MATÉRIEL	
11. ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	
12. TYPE D'ENCADREMENT : (PAR RAPPORT AUX RÈGLES)	
13. RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS	9
14. GRILLE HORAIRE	
15. LA COMMUNICATION	
CONCLUSION	12
ANNEXE 1	
ANNEXE 2	
BIBLIOGRAPHIE	18



Introduction



Notre projet éducatif est issu des résultats d'une analyse de situation auprès des parents et du personnel du service de garde. Il tient compte du plan stratégique du MEQ, du plan stratégique de la commission scolaire, du projet éducatif de l'école et de la mission de l'école québécoise; instruire, socialiser et qualifier mais surtout il s'inscrit dans la prolongation du programme éducatif de l'école.

A l'intérieur de ce document, vous retrouverez :



La définition du service de garde



Notre mission



Nos valeurs



Les objectifs du service de garde



Le programme d'activité



Et autres points qui font de nous un service de garde unique.





1. Définition du service de garde en milieu scolaire :



 Le service de garde à l'école assure la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés.

 Dans le but d'offrir un service complémentaire à l'école et d'assurer la continuité de sa mission éducative, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire fait partie intégrante du projet éducatif de l'école et du plan de réussite. Il complète les services éducatifs fournis par l'école et sa programmation est axée sur les activités récréatives.



2. Notre mission du service de garde :



 Notre mission est de guider et d'accompagner l'enfant dans un contexte récréatif favorisant son développement global et d'assurer la continuité entre la famille et l'école. C'est aussi de créer un milieu de vie où l'enfant développe un sentiment d'appartenance et de sécurité. Notre service de garde se donne également comme mission de poursuivre la socialisation des jeunes, en favorisant la cohérence et la complémentarité de tous les intervenants de l'école.



3. Nos valeurs :



L'estime de soi/ la coopération

- ★ Reconnaître ce que l'on est
- ★ Valoriser ce que l'on est
- ★ Utiliser et développer ses compétences
- ★ Participer activement à ses apprentissages
- ★ Participer à l'évolution d'une organisation apprenante

Estime de soi : Appréciation, opinion favorable qu'on porte sur nous-mêmes.

Coopération : Collaboration



L'ouverture aux autres

- ★ Écouter les autres
- ★ Reconnaître et valoriser les différences
- ★ Partager les savoirs



La responsabilisation / autonomie

- ★ Démontrer de l'engagement et de l'effort
- ★ Assumer les conséquences de nos choix et en témoigner

Responsabilisation : Capacité de prendre une décision sans en référer à une autorité supérieure.

Autonomie : Possibilité de décider, pour un organisme, un individu, sans en référer à un pouvoir central, à une hiérarchie, une autorité; indépendance.



L'équité

- ★ Démontrer un sens profond de la justice
- ★ Manifester des qualités personnelles et interpersonnelles
- ★ Respecter les droits de la personne

Équité : Vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice, respecte les droits de chacun; impartialité.

 Honnêteté / respect

Honnêteté : Qui est conforme ou qui se conforme aux règles de la morale, de la probité, de la loyauté.

Respect : Sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose.

4. Nos orientations :

Orientation 1.

L'école de la Caravelle, un milieu de vie où tous les partenaires valorisent l'affirmation et l'estime de soi, des relations harmonieuses et un climat propice à la réussite des élèves et au bien-être de tous.

Objectif général 1.

Diminuer le nombre de manifestations, de comportements dénotant la violence ou l'intimidation chez nos élèves au cours des trois prochaines années tout en développant leurs habiletés sociales.

Objectif général 2.

Développer de saines habitudes de vie.

Objectif général 3.

Développer l'estime de soi et les habiletés sociales.

Orientation 2.

L'école de la Caravelle, un milieu de vie où l'on offre une diversité de moyens pour soutenir et stimuler la motivation et l'intérêt des élèves dans leurs apprentissages, favorisant davantage la réussite scolaire pour tous.

Objectif général 1.

Développer l'implication dans des projets et les mener à terme.



5. Programme d'activité



Le service de garde fonctionne dans un cadre éducatif, récréatif. L'enfant y fait des apprentissages sur les plans cognitifs, affectifs, physiques et sociaux, dans un climat sain, sécuritaire, de joie, de plaisir, où l'encadrement et le suivi sont des priorités.



6. Nos orientations générales :



1. Développer de saines habitudes de vie :
 - ★ Santé mentale; - Développer une attitude positive
- Privilégier des moyens et des moments de détente.
 - ★ Santé physique; - Favoriser une bonne alimentation
- Encourager la pratique d'activité physique
2. Se réaliser (Estime de soi et insertion sociale)
 - ★ Engagement; S'implique et mener à terme des projets à l'école, en famille et dans la communauté.
 - ★ Partage; Savoir communiquer ses passions, ses forces et ses réussites.
3. S'ouvrir sur le monde :
 - ★ Développement de la connaissance de soi, de son milieu et du monde dans le respect de la diversité et des différences.
 - ★ Valorisation de la démocratie.

 Le service de garde fonctionne dans un cadre éducatif récréatif. L'enfant y fait des apprentissages sur les plans cognitifs, affectifs, physiques et sociaux, dans un climat sain, sécuritaire, de joie, de plaisir, où l'encadrement et le suivi sont des priorités.

 Les attitudes privilégiées au service de garde sont : le respect, l'autonomie, le plaisir, l'honnêteté, et la coopération. Ces attitudes nous amènent à adopter des comportements qui vont combler les besoins afin de permettre à chacun d'exister, d'être bien et d'être soi.



7. Encadrement au service de garde :



Contexte des activités :

 Pour que l'élève s'épanouisse, qu'il réalise des apprentissages qui lui serviront tout au long de sa vie et qu'il apprenne à vivre en société, l'école doit lui offrir un milieu de vie où il se sent en sécurité. Ce sentiment de sécurité chez un enfant s'exprime de différentes façons et dépasse la seule dimension physique. L'enfant se sent en sécurité lorsqu'il est bien encadré, lorsqu'il sent que l'adulte est là pour le soutenir. Il devient donc essentiel qu'il connaisse les règles de vie de l'école afin de différencier l'acceptable de l'inacceptable, de comprendre que le sentiment de sécurité est étroitement lié aux notions de respect et de tolérance. Notre intention est de mettre tout en œuvre pour que l'élève soit placé dans un milieu calme et sécurisant tout en insistant sur les valeurs que nous jugeons fondamentales.

Fonctionnement :

 Les règles de fonctionnement du service de garde sont les mêmes que celles de l'école et doivent être respectées en tout temps. Si un enfant ne respecte pas les règles, les mêmes conséquences qu'aux heures de classe seront appliquées. Pour un comportement inadéquat répétitif, nous informerons les parents afin de trouver une solution à la situation. Si toutefois aucune amélioration n'est observée, votre enfant sera retiré pour une période déterminée du service de garde. Advenant le cas où votre enfant met sa sécurité ou celle des autres en danger, la suspension du service de garde est immédiate.

Fonctionnement de l'éducatrice :

 Elle sait reconnaître les élèves qui se comportent bien et elle sait aider les autres à adopter des comportements adéquats pour permettre à tous de vivre dans un climat harmonieux et favorable au bien-être et à la réussite des élèves.



8. Rôles des différents acteurs :



Responsable en service de garde :

- ★ La responsable en service de garde participe, en collaboration avec la direction de l'école, à la planification, à l'élaboration et à l'évaluation du programme d'activités en tenant compte du projet éducatif de l'école et en assure l'application.
- ★ Elle formule des suggestions et des recommandations concernant la mise à jour des règles de fonctionnement du Service de garde.
- ★ Elle informe les parents et les élèves des règles établies.
- ★ Elle procède à l'admission et à l'inscription des élèves et met en place le processus nécessaire à ces fins.
- ★ Elle tient et met à jour une fiche d'assiduité des élèves. Elle s'assure du respect des règles de conduite et des mesures de sécurité.
- ★ Elle assure la communication entre les parents et la direction de l'école
- ★ Elle prépare et anime les rencontres d'information avec les parents concernant l'organisation et le fonctionnement du Service de garde.
- ★ Elle transmet à l'autorité compétente toute demande, plainte ou suggestion. Elle aide la direction de l'école à déterminer les prévisions budgétaires.
- ★ Elle effectue la facturation, la perception des montants dus et les dépôts, conformément à la procédure établie.
- ★ Elle procède aux divers paiements et tient une petite caisse.
- ★ Elle effectue le suivi du budget du Service de garde et concilie les comptes.
- ★ Elle complète les divers formulaires et transmet des informations sur les soldes budgétaires.
- ★ Elle participe à l'établissement des besoins de personnel.
- ★ Elle détermine les horaires de travail et coordonne le travail effectué par le personnel de soutien concernant la réalisation du programme d'activités
- ★ Elle organise et préside les réunions de son service.
- ★ Elle tient le registre d'assiduité du personnel, vérifie le relevé des heures travaillées et effectue les démarches nécessaires au remplacement du personnel absent.
- ★ Elle participe à l'organisation physique et matérielle du Service de garde.

- ★ Elle recommande et procède à l'achat du matériel et de l'équipement, selon les modalités établies.
- ★ Elle tient à jour les dossiers des usagers ainsi que leurs numéros de téléphone.
- ★ Elle observe les instructions émises par l'école ou la commission scolaire.
- ★ Elle prépare et organise les rencontres avec les éducateurs ou éducatrices

Éducatrice en service de garde :

- ★ L'éducatrice en service de garde anime et participe au déroulement d'activités sportives, culturelles et de détente, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et les méthodes d'interventions éducatives.
- ★ Elle aide les élèves au moment de l'habillage et du déshabillage. Elle prend note de la présence des élèves.
- ★ Elle aide les élèves à préparer et à prendre leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance soient respectées.
- ★ Elle assure l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents.
- ★ Elle administre les premiers soins.
- ★ Elle avise les parents et toutes autres personnes concernées lorsque le comportement de l'élève semble irrégulier.
- ★ Elle assure l'ordre et veille à la propreté des locaux, à l'entretien du matériel et de l'équipement.
- ★ Elle pourrait être appelée à apporter, aux élèves qui le désirent, son soutien dans la réalisation des travaux scolaires en assurant un climat et un environnement propice pour effectuer les devoirs et les leçons Elle assiste, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents.

- ★ Elle pourrait être appelée à participer aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention personnalisée afin de transmettre ses observations et faire des suggestions pertinentes concernant un ou une élève ayant un problème de comportement ou d'adaptation et applique les mesures retenues dans les limites de sa fonction.

Parents utilisateur :

 Les parents ont un rôle et des responsabilités à titre individuel ils doivent :

- ★ Respecter les règles de fonctionnement du service de garde;
- ★ Acquitter les frais exigés;
- ★ S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
- ★ Faciliter l'établissement de liens, de collaboration avec l'équipe du service de garde.

 En tant que groupe, les parents forment un comité de parents utilisateurs pour se pencher notamment sur la qualité des services offerts à leurs enfants, les règles de fonctionnement et tous autres aspects portant sur le quotidien du service de garde fréquenté par leurs enfants.

Élèves :

 Leur part de responsabilité réside dans l'esprit de coopération et dans les attitudes positives qu'ils manifestent à l'égard des activités proposées, dans leur participation active à la vie et à l'animation du service de garde.

Équipe-école :

 Communication entre éducatrice et enseignante à propos des enfants, consultation à propos des activités, partage concerté des locaux et soutien de la direction.

 Une saine collaboration entre la direction de l'école, les enseignantes et le personnel du service de garde est primordiale pour tous les groupes d'âge.



Conclusion :



 Le projet éducatif encourage l'acquisition de méthodes de travail efficaces permettant de centrer l'apprentissage sur une démarche plutôt que sur un résultat ou une connaissance faisant trop souvent appel à la mémoire à court terme.

 Nous croyons que les valeurs véhiculées à notre service de garde reflètent la qualité de ce dernier.
Que les activités organisées contribuent au développement de la mission et du projet éducatif de notre école.

 Le service de garde veut être à l'écoute de chaque enfant qui lui est confié, afin de lui fournir l'occasion de se réaliser sur les différents plans : social, moral affectif, émotif, physique et créatif. Le service de garde de l'école de la Caravelle se veut un milieu stimulant, dynamique, enrichissant et sécurisant pour vos enfants.



